

BULLETIN DE L'ASSOCIATION ROYALE DES PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE

BIMESTRIEL
2010

78^{ème} année - n° 2 -

SOMMAIRE

L'ARPH au JARDINEXPO 2010	p. 02
Procès verbal de l'AG du 26 février 2010	p. 06
Le mot du Président	p. 08
L'allocution de Michel MARTIN	p. 11
L'exposé de Mme Claude VANHEMELEN	p. 13
Procès-verbal de la réunion du comité du 16 mars 2010	p. 21
Procès-verbal de la réunion du comité du 20 avril 2010	p. 23

Chers affiliés'

Je profite de cet encart de première page pour remercier encore une fois Georges SILVESTRE pour l'excellence de son mandat à la tête de notre association.

Vous le lirez dans les pages qui suivent, les attributions des membres du Conseil d'administration ont dès lors changés.

Nouvelles personnes, nouvelles présentations, nouveau style, mais rien ne change quant à la volonté et la disponibilité de votre CA, nous restons à votre disposition.

Bienvenue aux nouveaux confrères et bon travail à cette nouvelle équipe.

Jean-Paul HALLEUX

Président

L' ARPH à JARDINEXPO 2010

L' Association Royale des Professionnels de l' Horticulture a une fois de plus mis les bouchées doubles, non seulement pour réaliser un très beau stand mais aussi un grand ensemble sur lequel près d' une vingtaine d' affiliés à l' ARPH sont venus exposer leur firme et leur savoir-faire.

Le thème de l' ARPH cette année est inspiré d' un jardin « médiéval », style très proche d' un « jardin de curé ». La surface est divisée en petites parcelles régulières bordées de buis et pouvant contenir des plantes légumières, des plantes condimentaires ainsi que des plantes à fleurs, le tout étant ceinturé soit par des parois, soit par une haie, ce qui est notre cas.

Sur l' une des parcelles est érigée une pergola qui nous servira de permanence où nous recevrons les personnes en quête de renseignements.

Cet ensemble a été imaginé et dessiné par Philippe ONGENA dont une œuvre sculptée occupe le centre du jardin.

Comme d' habitude, l' ARPH a établi une permanence pour recevoir les personnes qui désirent un conseil, une bonne adresse, une solution à un problème de jardin ou une réponse à toute question concernant les plantes.

Enfin et surtout, l' ARPH a réuni, autour de son stand les membres qui souhaitaient présenter leur firme dans un ensemble réunissant la plupart des disciples de l' horticulture, formant ainsi en quelque sorte, une grande exposition horticole dans laquelle les visiteurs pourront trouver tout ce qui a trait aux parcs et jardins en même temps que redécouvrir le savoir-faire de nos professionnels wallons.

Nous remercions tout particulièrement l' APAQ-W sans laquelle nous ne pourrions réaliser de telles actions ; nous remercions également la FIL qui nous a consenti cette grande surface, ce qui nous a permis de réunir nos membres en un grand « village horticole ».

Vous qui êtes dans l' horticulture, si vous ne faites pas encore partie de notre Association, vous pouvez voir ici ce qu' elle peut vous apporter en plus de tous les contacts et réunions visant à améliorer les statuts des professionnels de l' horticulture et les tenir au courant sur d' éventuelles nouvelles dispositions pour lesquelles nous intervenons systématiquement si elles représentent un danger pour notre branche.

Alors, rejoignez-nous, venez grossir les rangs. La cotisation est très modique, 80 € pour une année qui vous donne droit à notre bulletin ainsi qu' à celui de la FWH.

En plus, si le cœur vous en dit, vous pourrez, vous aussi, participer à nos diverses actions comme JARDINEXPO par exemple...

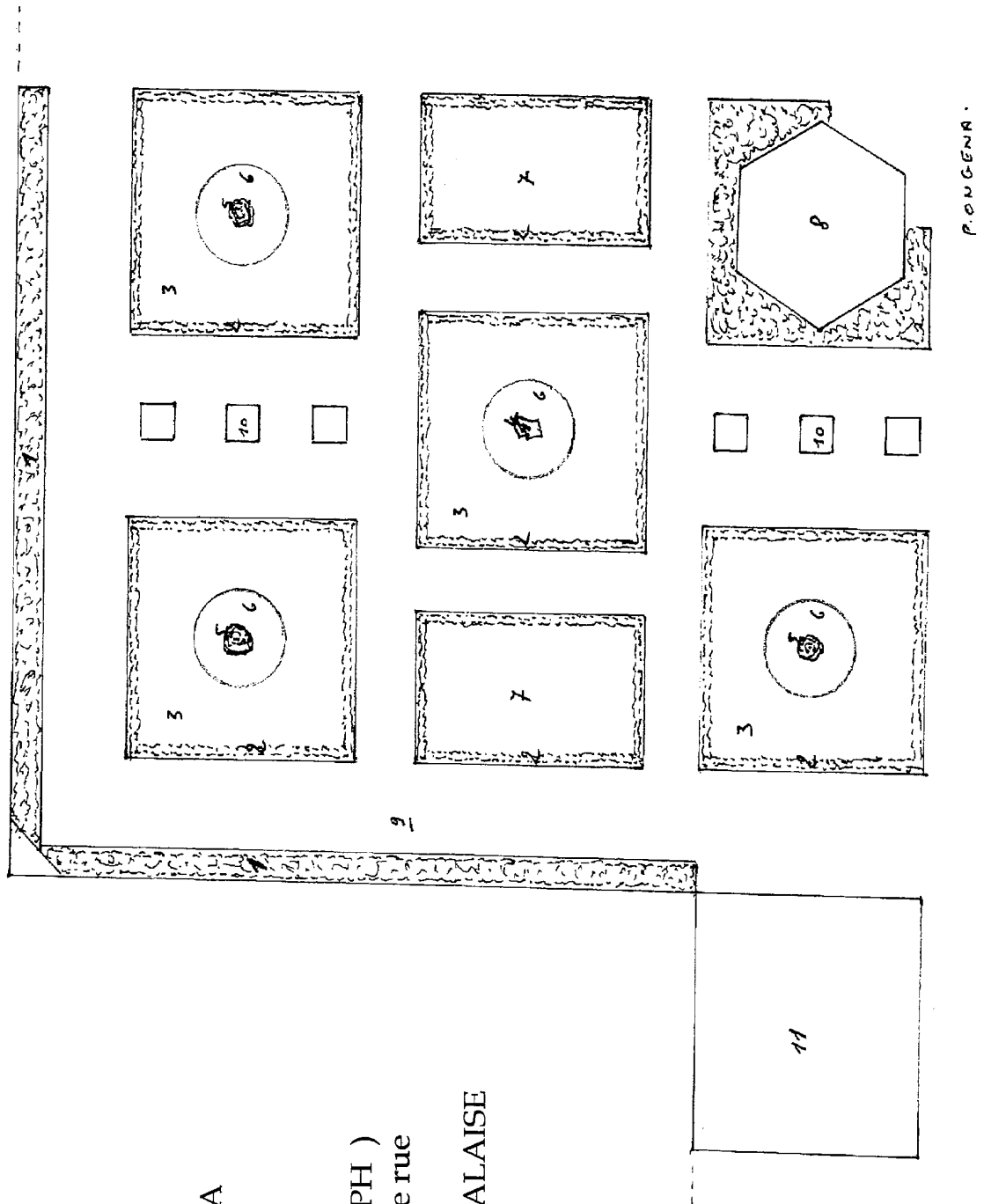
Vous pouvez vous affilier ici à notre permanence et demander toutes les explications que vous désirez sur notre Association.

L' ARPH est gérée par tous bénévoles qui se dévouent sans compter pour l' horticulture wallonne. Cela représente souvent un nombre d' heures de travail incalculable que nous vous dédions.

PLAN D'AMENAGEMENT HALLE 2 (2010)

LEGENDE :

1. haies de ceinture
2. haies en buis
3. gazon
4. une œuvre de P. ONGENA
5. plantes topiaires
6. parterres de fleurs
7. potagers
8. pergola (permanence ARPH)
9. sentiers imitation pavés de rue
10. jardinières fleuries
11. chalet de l'ARPH et M. MALAISE



JARDINEXPO 2010, LES JARDINS DE L'ARPH

Notre jardin 2010 a été pensé et dessiné par Philippe ONGENA dont une œuvre en occupe le centre.

Comme pour JARDINEXPO 2009, attendant à notre stand, nous avons organisé un ensemble parcellé pour permettre aux membres affiliés à l'ARPH qui le souhaitent de se joindre à nous pour présenter leur firme, formant ainsi en quelque sorte, un grand village de professionnels de toutes disciplines, de quoi ravir les plus difficiles.

LES FIRMES QUI NOUS ACCOMPAGNENT SUR LE STAND ARPH :

BECKERS Pierre ' La passion du jardinier ', rue Brabant 54/1 3792 FOURON-ST-PIERRE . 04/ 381 10 30
Fax : 04/ 381 31 10

BORLEZ Jérôme, rue des Mineurs,2 4040 HERSTAL. Parcs et jardins, plantes vivaces. 0474/ 289 374

COUTURIER Eric Av. de la Grotte,9 4130 TILFF. Entreprise parcs et jardins. 04/ 388 20 06 (+fax)

GODEFROID Jean-Pierre Rue de Spa, 139, FRANCORCHAMPS Pépinières. 087/ 27 51 13

HALLEUX Jean-Paul Rue du Brouck, 43, 4690 BOIRS. Ets. Horticoles
04/ 286 21 51 (+fax) ; 0495/ 572 984

JAMOYE Christian Rue d'Anthisnes, 5, 4171 POULSEUR. Sculpture sur bois, élagage.
04/ 380 47 37 , 0496/ 310 360

MALAISE Michel Rue des Martyrs, 37, 4680 HERMEE. Parcs et jardins, pièces d'eau.
04/ 278 21 07 ; 0472/ 809 431

MOHAMED René Rue des Nonnes, 19, 4400 FLEMALLE. Produits phytosanitaires
043/ 607 994 - fax : 043/ 697 995

MRAZ Stéphane, Parcs et Jardins ; chemin des Crêtes, 99 – 4130 ESNEUX. 04/ 366 00 52 – 0475/ 803 426

PIROT Jacky Rue de la Gare, 6, 6831 NOIREFONTAINE. Parcs et Jardins, sapins de Noël
0479/ 458 764 - Fax : 061/ 533 955

PLOMPTEUX François, s.p.r.l. Parcs et Jardins, rue du Cowa, 23 AWIRS (Flémalle)
0475/ 31 02 64 – 04/ 275 15 36 – fax : 04/ 376 90 37

PRIGNON Florence (CAPSAL) Cour du Val' l' 4100 SERAING. Entretien de propriétés
04/ 337 56 76 - Fax : 04/ 338 29 29

SLODOWICHTZ Alain, Rue Longue, 90, 4000 LIEGE. FLORABEL Ets. Horticoles, Parcs et Jardins
04/ 224 31 56 – 0479/ 840 111

SPELIERS Thierry, Rue de Seressia, 4, 4217 WARET-L'EVEQUE. Ets. Horticoles, Parcs et Jardins,
pépinières 085/ 71 29 90 (+fax) - 0477/ 547 315

FWH – APHW – CEJB - AGENDA ‘ AU FIL DES SAISONS ‘ Ch. de Namur, 47, 5030 GEMBLoux.

PLAN D'ENSEMBLE DE LA HALLE 2

4 PIROT Jacky	8 COUTURIER Eric	15 PRIGNON Florence
3 HALLEUX Jean - Paul	7 BECKERS Pierre	14 MRAZ Stéphane
2 SLODOWICHTZ Alain	6 BORLEZ Jérôme	13 JAMOYE Christian
1 FWH – APHW - FBEP	5 PERMANENCE ARPH	12 GODEFROID Jean - Pierre
Réalisation de l' ARPH		11 PLOMPTEUX François
PERMANENCE ARPH		10 SPELIERS Thierry
M. MALAISE + ARPH		9 MALAISE Michel

ORDRE DU JOUR :

- 1 Allocution du Président suivie du rapport des activités 2009 par le Secrétaire.
- 2 Rapport de la situation financière au 31 décembre 2009.
- 3 Rapport de la commission des Vérificateurs aux comptes.
- 4 Désignation de deux scrutateurs.
- 5 Election des vérificateurs pour 2011 : 2 effectifs et 2 suppléants
- 6 Elections statutaires : Renouvellement du Comité de Direction, sont sortants et rééligibles :
M.M. THONARD J.M., MARTINI A., PIRON A. et TROQUAY J.
LES CANDIDATURES : Elles seront présentées par écrit et devront parvenir au plus tard le
22 février 2010 au Président.
- 7 Fixation de la cotisation pour 2011.

Vers 10h30, Madame Claude VANHEMELEN de la FWH nous fera un exposé sur :
"LE POINT SUR L'ACTUALITE DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR EN
HORTICULTURE, UTILISATION DES ECO-CHEQUES ETC."

Ensuite, Madame Marie MERTENS de la FBEP nous présentera un tour d'horizon sur la collaboration de la FBEP et la présentation du calendrier édité par l'APAQ-W en collaboration avec la FBEP, calendrier destiné aux entrepreneurs de parcs et jardins pour offrir à leurs bons clients. Nous remercions très vivement ces deux personnes pour avoir accepté de donner de leur précieux temps pour nous instruire dans ces domaines.

Vers midi, le verre de l'amitié vous sera offert par l'ARPH sur son stand halle 2 dans le complexe JARDINEXPO.

Suivant l'ordre du jour prévu :

- 1 Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous ainsi qu'aux nouveaux membres qui se sont joints à nous au cours de l'année 2009 avec remise d'un petit cadeau ARPH, ensuite, il enchaîne par son allocution (voir le mot du Président ci-après), celle-ci relate la situation de l'horticulture et de son évolution au cours de 2009.
A la fin de son allocution, le Président nous annonce qu'il cèdera son poste de président de l'ARPH après JARDINEXPO, l'âge étant là.
Après cette parenthèse, J.P.HALLEUX nous annonce qu'il a un message à nous lire de la part de M. MARTIN qui ne peut être présent ce jour pour le présenter lui-même ; voir le contenu après "le mot du Président" pages suivantes, G.SILVESTRE remercie son Vice Président M.MARTIN pour cette délicate attention.
- 2 Le Trésorier nous expose la situation financière au 31 décembre 2009, notre trésorerie se porte bien et est très saine.
- 3 Les Vérificateurs aux comptes : Messieurs M. MALHERBE et J. HINCK remercient le Trésorier pour la bonne tenue des comptes.
- 4 La désignation de scrutateurs n'a pas été nécessaire.
- 5 Les vérificateurs suppléants de 2009 : Messieurs O. LOTHER et C. JAMOYE sont nommés effectifs pour 2011, les suppléants seront Messieurs BORLEZ J. et SPELIERS T.
- 6 Elections statutaires : M.M. THONARD J.M., MARTINI A., PIRON A. et TROQUAY sont réélus à l'unanimité.
Messieurs Christian JAMOYE et Stéphane MRAZ ont déposé leur candidature qui est

recevable et acceptée à l'unanimité. Ils deviennent donc membres du bureau.
Christian JAMOYE est grimpeur élagueur et sculpteur paysagiste sur bois. Stéphane MRAZ est entrepreneur des parcs et jardins, il est en plus greffeur sur fruitiers et rosiers.
Il est rappelé que la première année, les candidats restent observateurs et ne participent pas aux votes éventuels.
Le Président leur souhaite la bienvenue dans le bureau et les remercie pour leur participation à l'ARPH.

- 7 Fixation de la cotisation pour 2011 : nous proposons qu'elle soit inchangée par rapport à 2010, c'est à dire 80€ pour les membres en activité et 45€ pour les sympathisants et professeurs en horticulture, ce qui est accepté à l'unanimité.

Après la partie académique, le Président invite Madame Marie MERTENS, Coordinatrice à la FBEP à prendre la parole, elle nous présente la FBEB ainsi que le nouveau calendrier édité en collaboration avec l'APAQ-W avec distribution aux membres présents.

Ensuite, c'est au tour de Madame Claude VANHEMELLEN, Secrétaire Générale de la FWH de nous présenter son exposé sur les dernières réglementations en vigueur en horticulture, exposé très intéressant et très complet.

Après ces deux exposés, le Président remercie chaleureusement ces deux personnes et demande à l'assemblée de les applaudir pour leur bel exposé et leur dévouement.

L'A.G. se termine vers 12H.15 et les participants sont invités à se retrouver sur le stand de l'ARPH dans le cadre de JARDINEXPO pour le verre de l'amitié offert par l'ARPH.

NOUVEAUX MEMBRES ARPH. INSCRITS APRES LE 31/12/09 :

- 1) Sprl. LEBECQUE Michaël : rue Bovigny, 40B à 6671 BOVIGNY
Tél. : 080 / 21 75 28 fax : 080 / 21 75 29
Entreprise et entretien des parcs et jardins, architecte paysagiste, plantes de pépinière, terrains, engrais. Installation de clôtures, pièces d'eau, dallages, drainages.
- 2) LEFEVRE Christophe, "Les Jardins d'Héloïse" - Noupré, 192 4980 TROIS-PONTS
Tél. + fax : 080 / 51 13 46 GSM : 0477 / 55 64 14
Mail : les-jardins-héloïse@skynet-be
Architecte paysagiste, entreprise et entretien des parcs et jardins, clôtures, étangs, dallages, terrasses, élagages, abattages délicats, restauration d'arbres, plantes de pépinière, gazon déroulé, terrains, engrais, matériaux de base.

MODIFICATION D'ADRESSES :

DECARME Julien "Les jardins du Couvent" rue du Couvent, 26 - 5580 WAVREILLE.

LE MOT DU PRESIDENT LORS DE L'AG DE L'ARPH DU 26 FEVRIER 2010.

Au nom de l'ARPH je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée et vous remercie pour votre présence.

Nous souhaitons également tout spécialement la bienvenue aux nouveaux membres qui se sont joints à nous au cours de l'année qui vient de se terminer, nous les remercions pour leur confiance, leur collaboration et leur soutien à notre groupement, nous espérons que beaucoup d'autres encore suivront leur exemple.

Au cours de chaque année, nous essayons de suivre les évènements familiaux concernant nos membres, certains nous échappent et si c'est le cas, nous nous en excusons humblement d'avance.

Au cours de l'année 2009, nous avons eu à déplorer plusieurs décès à commencer par Monsieur Victor DROEVEN, père de Frédéric des pépinières de LOUVEIGNE survenu le 04 mai, puis le décès d'Alphonse SOMJA le 01 octobre. Alphonse était membre chez nous depuis 1961 et a été président de notre Association pendant 6 ans et enfin Madame Paula MARTINI, mère d'Alain MARTINI décédée le 25 décembre 2009.

Nous participons très sincèrement à la douleur des familles éprouvées et je vous demanderais de bien vouloir observer une minute de silence en leur honneur.

Et maintenant comment voyons-nous la situation actuelle ?

Nous ne reparlerons pas de notre gouvernement, ce serait trop long et de toute façon, Monsieur LETERME va tout arranger !

Parlons plutôt du commerce et des affaires :

Au niveau de l'horticulture et des parcs et jardins, l'année 2009 s'est quand même bien passée, le commerce des plantes et fleurs s'est maintenu à un niveau normal pour les parcs et jardins, on a pu observer un ralentissement au fur et à mesure de l'avancement de la saison et arrivées au 4^e trimestre, plusieurs entreprises ont réellement ressenti la crise. Les carnets de commandes se complètent à cours termes pour les créations, pour les entretiens, cela reste encore à un niveau très acceptable, la prudence s'est remarquée dans plusieurs grosses entreprises qui ont jugé bon de réduire leur personnel et les investissements.

Cette situation était à prévoir suite au chaos de 2008.

Ici, je renouvelle mon conseil proposé lors de l'AG de 2009 : soyons sur nos gardes, acceptons tout ce qui se présente et tout ce qui est proposé par le client afin de maintenir votre firme et garantir autant que possible votre avenir et l'après crise car nous n'en sortirons probablement pas avant 2012?

Nous entrons probablement actuellement dans la vraie crise car ces derniers mois nous avons pu observer beaucoup de faillites chez les indépendants mais aussi la fermeture d'établissements importants, la mise au chômage d'un grand nombre de travailleurs.

Tout cela est bien triste mais nous ne pouvons aborder tous ces problèmes sans avoir aussi une pensée très vive et très émue pour tous les malheurs arrivés en 2009, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les inondations géantes, des génocides, des incendies titanesques et bien d'autres choses encore. C'est un peu l'apocalypse, alors malgré cette crise qui nous accable et nous fait peur, restons sereins, notre pays est encore parmi les plus privilégiés de la planète et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les seules choses qui peuvent et doivent nous inquiéter actuellement, ce sont en premier, la décentralisation des firmes vers les pays où les charges sociales sont moins lourdes et la main d'œuvre moins chère que chez nous ; en effet, par exemple, plusieurs gros établissements horticoles flamands ont mis un pied en Pologne, en Afrique du Nord, même en Israël puis nous réexpédient leur production à des prix défiant toute concurrence menaçant ainsi nos producteurs locaux.

De plus, l'Europe en ayant ouvert les frontières, nous amène une vague de travailleurs de l'Est pour qui tout est bon à prendre, ce qui représente aussi un grand danger pour l'emploi de notre jeune génération.

Par exemple, en 2009, en Belgique nous avons perdu 23000 emplois dans l'industrie technologique et les prévisions pour 2010 en ajouteraient 10000 de plus. Ici on ne parle pas de chômage car là, c'est encore plus grave, 39000 chômeurs de plus rien que pour le 3ème trimestre 2009, ce qui à comme conséquence autant de personnes qui ont perdu le principal de leurs revenus et qui réservent leur argent pour survivre et sont donc des clients perdus,

Et enfin, cette automatisation toujours plus poussée, la multiplication et la culture des plantes deviennent très robotisées et comme pour beaucoup d'articles, les quantités produites deviennent invraisemblables et en un temps record finissent par noyer le marché à bas prix et éliminent de ce fait une grande partie de la main d'œuvre professionnelle.

Vous allez me rétorquer qu'il suffit donc de se robotiser pour contenir la concurrence, mais oui mais à quel prix ? La robotisation n'est pas à la portée de tous, elle n'est permise qu'à de grosses sociétés qui ont la possibilité d'obtenir des fonds, vous savez comme moi que l'on ne prête qu'aux riches.

Un grand regret à cet état de choses c'est qu'il y a seulement 1/4 de siècle, chaque petit établissement bien géré arrivait à nourrir sa famille très décemment alors qu'actuellement de gros établissements bien rôdés ont bien souvent de sérieuses difficultés à rester en boni à la fin de l'année, mais comment y remédier ? Il est hors de question de revenir en arrière, il faut aller de l'avant, s'adapter et agir avec prudence car l'énergie reste très chère et ne reviendra probablement jamais à un seuil normal.

Aussi, à côté de tout ceci, on ne peut que revenir sur cet inquiétant problème de la suppression lente mais sûre de la plupart des produits phytosanitaires, il faut maintenant vraiment se poser la question, comment allons-nous protéger nos cultures, les soigner, les entretenir ?

À quoi pensent donc nos législateurs et comment réagir contre ces inepties ? Veulent-ils générer une famine mondiale ? Il suffit de lire les revues horticoles de haut rang et on a compris, pour une foule de parasites très dangereux pour nos cultures aussi bien comestibles que ornementales et de très grande virulence, après description de tous les symptômes, la conclusion est qu'il n'y a actuellement aucun moyen chimique ou bio pour enrayer le fléau, qu'il faut être très vigilant et brûler les plantes foyers alors qu'il y a seulement 10 ou 15 ans, la plupart de ces fléaux étaient éradiqués par une ou deux applications du produit phyto bien choisis, est-ce là le progrès, je vous le demande?.

On comprend évidemment bien que pour le secteur comestible, il faille montrer beaucoup de prudence et observer beaucoup de parcimonie dans l'utilisation des pesticides mais pas de la même façon pour le secteur ornemental, l'aboutissement de toute cette législation pour les plantes comestibles par exemple peut amener les firmes scientifiques à produire de plus en plus l'OGM 'autodéfense' en remplacement des produits phytos.

Et c'est bien là que réside le danger car il faudra bien nourrir la planète.

Il y a 50 ans, j'ai assisté à un cycle de conférences sur les parasites des plantes et la conclusion à la fin de ce symposium était : « l'insecte viendra à bout de l'homme tôt ou tard si l'homme n'y prend garde »?

Un des arguments retenu pour motiver la suppression des produits phytos était qu'il fallait à tout prix protéger les abeilles ? Tout professionnel qui se respecte sait pourtant que l'on ne pulvérise jamais soit un verger ou toute autre culture pendant la floraison, ce serait impardonnable, donc si les abeilles viennent visiter vos cultures, ce pourquoi on les remercie, elles choisiront évidemment la période de la floraison, enfin passons?.

Pour ce qui est de la législation et de la paperasserie, maladie chronique de notre pays, pour ce domaine, je vais laisser le soin à Madame Claude VANHEMELEN de la FWH vous en parler, elle a eu la gentillesse d'accepter de nous faire un exposé sur ce sujet ici après notre partie académique, elle le fera bien mieux que moi.

Nous sommes d'ailleurs très heureux de dire aujourd'hui que les problèmes tellement inquiétants qui menaçaient l'existence de la FWH ces dernières années sont enfin résolus et que la fédération repart d'un bon pied à notre grand soulagement.

Sachez quand même que tout ce qui vient de se dire ici n'est pas du défaitisme, rassurez-vous, c'est seulement un bilan de l'évaluation des choses qui se sont accumulées au cours de 2009 et malgré tout cela, à côté de ce qui se passe autour de nous, nous devons rester optimistes comme tout bon wallon qui se respecte.

Voyons maintenant le programme des activités de l'ARPH:

En 2009 comme chaque année, l'ARPH a débordé d'activités de toutes sortes dont le détail va vous être présenté par notre Secrétaire.

Pour 2010, les projets sont les suivants :

En premier il y a bien sûr les nombreuses réunions d'infos et de concertations et la préparation de notre bulletin.

Nous commençons l'année par le traditionnel salon JARDINEXPO, nous avons pu comme pour les deux dernières années, reconstituer le « village horticole » avec les membres de l'ARPH qui souhaitent présenter leur firme et leur savoir-faire, nous en sommes très heureux, un grand merci à l'APAQ-W, au Ministre Benoît LUTGEN et à la FIL de nous avoir permis de réaliser une fois de plus, cette action de promotion pour l'horticulture wallonne.

Ensuite, nous organiserons un repas communautaire auquel nous espérons la participation de la plupart d'entre-vous, il aura lieu le dimanche 21 mars à midi.

Nous espérons également pour 2010, la continuation de l'action 'villages fleuris' avec concours de façades fleuries, action très porteuse pour l'horticulture.

Nous vous rappelons également qu'il est toujours temps pour chacun de vous de vous inscrire au concours de l'entrepreneur de jardins, il ne vous en coûte rien et cela peut vous être très bénéfique au niveau de l'essor de votre entreprise.

Nous voudrions encore vous parler de mille choses mais le temps m'est compté et la partie académique doit se poursuivre, je vais donc passer la parole à notre Secrétaire qui va vous présenter très succinctement l'éventail de nos activités en 2009 puis ce sera au tour de notre Trésorier de prendre la parole pour présenter le bilan de notre comptabilité au 31 décembre 2009.

Après la partie académique nous aurons le plaisir d'entendre Madame Claude VANHEMELEN qui nous fera un exposé intitulé « le point sur les dernières législations en horticulture ».

Après cet exposé, Madame MERTENS de la FBEP présentera le calendrier élaboré avec l'APAQ-W en collaboration avec la FBEP, destiné aux entrepreneurs des parcs et jardins pour leur clientèle.

Et enfin, n'oubliez pas qu'après notre Assemblée Générale, l'ARPH vous offre l'apéro sur notre stand en halle 2 de JARDINEXPO où vous pourrez découvrir notre 'village horticole'.

Avant de passer la parole à mes collègues, je voudrais ouvrir une petite parenthèse pour vous annoncer que c'est la dernière A.G. que je préside; en effet, j'ai décidé de passer le relais à un successeur pour assurer la présidence de l'ARPH, je pense qu'à mon âge c'est une sage décision.

Dans toute association, il faut amener du sang jeune, des idées jeunes.

J'ai passé 11 années avec une équipe formidable qui m'a toujours fidèlement suivi et qui ne me laisse que de bons souvenirs. Qu'il en soit ainsi pour mon successeur.

Celui-ci sera choisi par les membres du CA lors de notre prochaine réunion qui est traditionnellement consacrée au renouvellement du bureau.

Bien entendu, soyez assuré que je serai toujours à la disposition de l'association pour épauler mes collègues.

Merci de votre attention et de votre écoute.

Avant de vous présenter les comptes 2009, Jean-Paul HALLEUX, notre trésorier demande à lire un message que lui a transmis Michel MARTIN, Vice-président, qui ne pouvait malheureusement être présent aujourd'hui pour le lire lui-même et dont voici le contenu :

Cher Président,

Mon très cher Georges,

Malheureusement je ne suis pas présent à cette Assemblée générale 2010 qui cette année en particulier revêt un caractère un peu spécial.

C'est la première fois en pratiquement 25 ans, mes obligations professionnelles ne me le permettent pas et j'en suis sincèrement désolé.

A cette heure, je ne sais pas si tu as déjà annoncé ton départ à l'assemblée, et si ce n'est pas le cas, encore une fois je mets les pieds dans le plat !

Je veux te remercier très sincèrement pour les années et le temps que tu as consacré à notre association, bourreau du travail, tu n'as jamais compté tes heures, ni tes kilomètres ni ton enthousiasme.

Rappelle toi il y a ±15 ans, lorsque tu as repris le transplantoir, nous étions en pleine crise d'identité, en crise tout court et les membres pratiquement tous horticulteurs, ou du moins producteurs, fondaient comme neige au soleil.

La profession n'avait plus la cote auprès des jeunes, qui préféraient le statut d'entrepreneur de jardin.

Il a fallut prendre et tu as pris, les choses en mains et drastiquement tu as redressé la barre, ramené de nouveaux membres et motiver les troupes en criant bien haut « non l'ARPH n'est pas morte ».

Et depuis tu n'as eu de cesse de traquer le nouveau membre lui expliquant les biens faits du regroupement et l'intérêt d'être le plus nombreux possible afin d'être représentatif de la profession. « Marianne de la profession », tu t'es fait porteur de la défense de nos intérêts à tous et avec un sens de l'équité jamais égalé, tant pour le producteur, que le fleuriste, que l'entrepreneur, que..... tous les autres, tant auprès du grand public que des « autorités professionnelles ».

Pour tout cela et tout le reste : merci Georges car grâce à toi nous sommes resté une association, modeste d'accord, mais association PROFESSIONNELLE quant même.

Particulièrement finaud, tu as décroché chaque année des budgets grâce à tes relations privilégiées avec nos instances dirigeantes du secteur horticole. Il faut le reconnaître, sans toi nombre de projets n'auraient pas vu le jour : Battice, Salon Vert qui s'est transformé en Jardinexpo, les concours de façades fleuries, le concours des entrepreneurs de jardins de Wallonie, ..., etc. pour ne citer que les plus importants.

C'est notre « capital activités » qui contrairement à la crise boursière c'est bien développé au cours de ces dernières années, les années Georges.

Je m'en voudrai de passer sous silence l'importance du soutien de Claire ton épouse, nous le savons tous, sans nos épouses nous ne sommes rien et nous ne pourrions être à l'extérieur de chez nous.

Se sont elles qui nous donnent le temps de participer aux réunions à droite à gauche, qui prennent en charge le ménage, la famille, l'établissement, et souvent la partie administrative de notre vie professionnelle.

Et là-dessus, Claire n'a jamais fléchi, son soutien est inconditionnel.

Après une carrière, particulièrement enrichissante, professionnellement s'entend, à l'université de Liège au département botanique et plus particulièrement dans le service du phytotron, (pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, je laisserai à Georges le soin d'en parler, il est intarissable sur le sujet, tant dans ses explications que ses innombrables anecdotes), tu y as côtoyé d'éminents chercheurs, apprenant sans cesse.

Ce savoir tu l'as mis au service de la profession, sans restriction, il suffit de lire quelques Vademecum dans notre bulletin ARPH pour s'en rendre compte.

Nous comptons bien te garder encore un peu pour profiter de tes bons conseils, aussi je demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter ma proposition : Te nommer Président d'honneur et membre à vie du Conseil d'administration de l'ARPH.

Mais je ne vais pas m'éterniser, le temps passe et d'autres personnes attendent.

Je terminerai en te réitérant mes remerciements, nos remerciements de la part de tous et à l'instar de la minute de silence, je voudrais que l'assemblée fasse une minute d'applaudissement chaleureux à votre égard.

Merci Georges, merci Claire.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le texte de l'exposé de Claude VANHEMELEN. Celle-ci est à votre disposition pour toutes informations complémentaires, vous pouvez la joindre par téléphone au 081/627310 pendant les heures de bureau au siège de la FWH à Gembloux.

L'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE EN HORTICULTURE

- Occupation de main-d'œuvre étrangère et travail saisonnier
- CCT 2009-2010
- Mesures en faveur des indépendants
- Paquet pesticide
- AFSCA
- Plantes invasives
- Hortidécouvertes
- Création d'HPW

OCCUPATION DE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

En mai 2009, les frontières belges se sont ouvertes aux travailleurs issus des NEM, qui ont rejoint l'Union européenne en 2004 : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Slovaquie.

Pour la Bulgarie et la Roumanie, ce ne sera le cas qu'en 2011.

L'employeur qui souhaite engager un ou des travailleurs issus des NEM, ne devra donc plus obtenir au préalable une autorisation d'occupation. Cette autorisation, pour les horticulteurs wallons, était d'ailleurs quasi impossible à obtenir puisque l'horticulture dans notre région n'était pas reconnue comme métier à pénurie de main-d'œuvre.

Lorsqu'un ressortissant de l'UE (y compris donc des NEM) vient en Belgique pour y rester plus de 3 mois et y travailler, il doit en premier lieu se rendre à la commune de son lieu de résidence et y présenter une pièce d'identité valable. Selon que son séjour sera de plus ou moins de 3 mois, les formalités administratives seront différentes et nous les détaillerons pas ici (voir Revue de la FWH n°54).

Lorsque le ressortissant de l'UE que vous comptez engager comme saisonnier se présente à sa commune de résidence, c'est l'occasion de vérifier son identité et le N° Bis qui lui sera attribué. Ce numéro vous est nécessaire pour pouvoir faire sa Dimona, que ce soit pour un travail régulier ou saisonnier.

En ce qui concerne la durée du travail dans le système saisonnier, il n'est donc plus question de devoir garantir une durée d'occupation minimale chez un même employeur. La réglementation générale en matière de travail saisonnier s'applique aux travailleurs ressortissants des NEM et elle n'est pas modifiée : il s'agit toujours de contrats journaliers et un travailleur ne peut prester que maximum 65 jours par année calendrier, du 1er janvier au 31 décembre.

La Dimona doit toujours être faite, avant le début du travail et pour chaque jour. Le travailleur doit également être en possession d'un formulaire occasionnel.

Au sujet du formulaire occasionnel, un accord est intervenu entre les partenaires sociaux, qui prévoit que l'indication des prestations dans ce formulaire sera entièrement de la responsabilité du travailleur. L'employeur ne devra plus que contrôler et parapher ces données une fois par semaine. Mais, attention, cet accord n'est pas encore publié au Moniteur, ce qui signifie que l'employeur doit pour l'instant encore compléter lui-même le formulaire avant le début de la prestation. Si ce n'est pas fait et qu'il y a un contrôle, l'employeur pourra donc encore être pénalisé, même si la Dimona a été effectuée correctement.

CCT 2009-2010

Les membres de la Commission paritaire 145, se sont réunis à de nombreuses reprises en vue d'arriver à un accord sectoriel fixant les conventions collectives de travail pour la période 2009-2010, sur base de l'accord interprofessionnel de décembre 2008.

Vu la situation économique peu favorable de nombreux sous-secteurs, les employeurs plaident pour la modération salariale.

Un protocole d'accord a finalement été signé le 9 juillet 2009, qui constitue un compromis entre les demandes des syndicats pour augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs et celles des représentants des employeurs qui souhaitent maintenir l'emploi tout en préservant la rentabilité de l'activité horticole.

Concrétisation de la prime unique

Pour 2009, une prime d'un montant de 15 € net a été prévue à charge de l'employeur, ainsi qu'une prime de 35 € net à charge du fonds social.

Pour 2010, une prime d'un montant de 250 € net est prévue à charge de l'employeur.

Ces montants sont valables pour les sous-secteurs de l'horticulture et uniquement pour les travailleurs à temps plein.

Pour les travailleurs à temps partiel le calcul s'effectue au pro rata du nombre de jours travaillés.

Pour ce qui est du secteur P&J, une prime de 125 € net a été prévue en 2009 et de 250 € net en 2010, que les travailleurs soient à temps plein ou à temps partiel.

Le montant 2010 est récurrent et sera également prévu dans les années à venir. Un accord ultérieur définira sous quelle forme la prime sera octroyée après 2010.

La prime sera payée au mois de décembre, en même temps que la prime de fin d'année

Comme dans la plupart des secteurs, il a été décidé que ces montants seront concrétisés sous forme d'éco-chèques.

Les éco-chèques sont un moyen de paiement que l'employeur accorde à ses travailleurs, grâce auquel ceux-ci pourront se procurer des produits ou payer des services revêtant un caractère écologique. La valeur du chèque représente un avantage net dans le chef du travailleur, sans que cela ne coûte davantage à l'employeur (pas de cotisations sociales). Les éco-chèques ne sont pas fiscalement déductibles.

Les travailleurs saisonniers ne sont pas concernés par le système. Une amélioration de leur statut est prévue sous forme d'une augmentation de la prime de fin d'année.

Le Conseil National du Travail a établi une liste des produits et services pouvant être obtenus avec ces éco-chèques, qui peut être consultée sur le site www.nar-cnt.be :

- Économie d'énergie et d'eau

- Promotion de la mobilité durable

- Gestion des déchets

- Promotion de l'attention pour la nature : Achat d'arbres et de plantes d'extérieur, de bulbes et de semences pour l'extérieur, d'outils de jardinage non motorisés, de terreau et de terre végétale ainsi que d'engrais garantis bio.

Les horticulteurs peuvent donc recevoir des éco-chèques en paiement.

Pour obtenir leur remboursement, ils doivent signer une convention avec les sociétés émettrices de ces chèques : Accor et Sodexho et les chèques leur seront remboursés avec un escompte de 5% pour Sodexho et seulement 3% pour Accor (cf accord avec FWH). Un courrier a été envoyé à ce sujet aux membres de la FWH concernés.

Frais de déplacements

Une CCT est conclue qui prolonge l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacements domicile-lieu de travail de 60 % (si déplacement au moyen de transport privé) ou 100 % (si transport public).

Amélioration du statut social des saisonniers

La prime de fin d'année accordée aux saisonniers qui travaillent au moins 50 jours/année civile, passe à 180 €, pour l'année de paiement 2009, et à 190 €, à partir de 2010.

Les saisonniers qui prestent au moins 30 jours/année civile recevront à partir de 2010, une prime de fidélité imposable de 0,5 €/jour presté, à charge de l'employeur mais versée par le Fonds social.

Formation - apprentissage

De nombreux efforts ont déjà été consentis dans notre secteur en matière de formation des travailleurs. Mais il est important d'augmenter encore le taux de participation aux formations dans certains sous-secteurs. Cela continuera à se faire par le biais de la Mission wallonne des Secteurs verts.

Pour rappel l'asbl Mission wallonne des Secteurs verts représente, en Wallonie, les partenaires sociaux et les fonds sectoriels liés aux commissions paritaires 144, 145 et 132. Une brochure est envoyée tous les ans avec le programme de formations proposé (possibilité de formations sur demande)

Les Fonds sectoriels prennent en charge le financement des formations proposées aux salariés des secteurs. Concrètement, cela signifie que l'inscription aux cours est gratuite pour tous les salariés et que leur salaire durant la formation sera remboursé à l'employeur. S'il reste de la place à certaines formations, celles-ci sont alors accessibles aux employeurs, aux indépendants ou au personnel des communes wallonnes, moyennant une participation aux frais de 50 €/jour de formation.

L'inscription doit se faire au plus tard 2 semaines avant la date de début de la formation, par l'employeur qui renvoie le bulletin d'inscription dûment complété.

La Mission wallonne a intégré récemment l'équipe de Preventagri qui assure des formations spécifiques en matière de prévention des risques liés au travail ou à l'utilisation des produits phyto.

Barème spécifique étudiant

Nous avons obtenu la poursuite de l'existence de barèmes spécifiques pour les étudiants mineurs, au vu de leur expérience limitée et de leur maturité et force physique moindres.

Les barèmes des étudiants de 17 ans (85 %) et de 16 ans (70 %) sont maintenus. Seul celui des étudiants de 15 ans est définitivement supprimé. Un étudiant de 15 ans peut donc être payé comme un étudiant de 16 ans, à 70% du barème.

Mesure de crise

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord le 14 octobre dernier, sur une importante mesure de crise qui sera applicable à tous les sous-secteurs des CP 144 et 145.

Cette mesure vise à conserver autant que possible l'emploi par ce temps de crise et à limiter la perte de revenus pour les travailleurs qui seraient mis temporairement en chômage économique, sans que cela n'occasionne de frais supplémentaire pour l'employeur.

Cette mesure, très simple, pouvait être appliquée dès le 1er octobre 2009 et s'est vue prolongée jusqu'au 30 juin 2010

L'employeur qui met son personnel en chômage économique devra lui accorder une indemnité complémentaire de 5 € par jour de chômage économique dans l'entreprise et, ceci, quels que soient l'ancienneté du travailleur et le nombre de jours de chômage économique.

L'employeur paiera cette indemnité en même temps que le salaire et veillera à ce que son montant soit bien identifié sur la fiche de salaire.

Le mois suivant, l'employeur pourra obtenir le remboursement de cette indemnité auprès de son Fonds social compétent, en remettant à celui-ci une copie de la fiche salariale ainsi qu'une copie de la preuve de chômage économique.

Il est important de souligner que cette mesure vient en complément de celles qui existent déjà. En horticulture (hors P&J), l'employeur est déjà tenu de payer 5 € par jour mais ceci uniquement pour les travailleurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté et pour un maximum de 40 jours de chômage économique par an. Cette somme ne lui est pas remboursée par le FSG.

Dans le secteur P&J, en cas d'intempérie, le FSG paie directement au travailleur une indemnité de 6,20 €, pour 40 jours maximum par an.

Ces réglementations existantes restent valables et la nouvelle mesure de crise vient les compléter. Il est donc très important que la fiche salariale mentionne de façon bien séparée les différents montants.

MESURES EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS

Le 30 novembre dernier, le Conseil des ministres a approuvé 5 mesures du « Plan famille pour les indépendants » visant à améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des indépendants lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté familiale particulièrement grave et lourde de conséquences pour leur activité professionnelle. Certaines de ces mesures s'inscrivent par ailleurs dans le cadre du Plan Cancer.

- Accompagnement en cas de maladie grave de l'enfant du travailleur indépendant
- Accompagnement de fin de vie d'un enfant ou du partenaire du travailleur indépendant
- Amélioration technique du congé de maternité

Ces mesures étaient défendues par les ministres Sabine Laruelle (PME), Laurette Onkelinx (Santé) et Michel Daerden (Pensions). Elles entreront en vigueur dès le 1er janvier 2010.

PAQUET PESTICIDES

Ce « paquet » modifie la réglementation européenne concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (PPP).

Actuellement, l'autorisation de mise sur le marché de la substance active est une compétence européenne (Directive 91/414/CEE). L'autorisation de mise sur le marché du produit commercial est une compétence nationale (AR du 28 février 1994).

La Directive 91/414/CEE est modifiée en un Règlement relatif à la mise sur le marché des produits pour la protection des plantes, qui sera immédiatement obligatoire dans tous les Etats membres de l'UE ;

Le paquet pesticides comprend également une directive-cadre relative à l'utilisation durable des pesticides, qui devra être transposée en droit de chaque état.

Selon le nouveau Règlement, l'agrément des produits phytopharmaceutiques dans l'UE n'est plus nationale mais se fait selon 3 grandes zones géographiques. La Belgique se trouve dans la partie centrale avec, entre autres : l'Allemagne, le Luxembourg, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas. La France fait elle partie de la zone Sud mais il sera néanmoins possible d'utiliser des produits employés en France grâce au système de reconnaissance mutuelle entre deux pays frontaliers appartenant chacun à des zones différentes. Il y a également des possibilités de reconnaissance mutuelle dans l'ensemble de l'Europe pour des usages en serres, pour des traitements post-récolte ou des traitements de semences.

L'agrément des substances actives sera également plus stricte que la législation précédente. Les substances génotoxiques, cancérigènes et toxiques pour la reproduction ne seront plus agréées. Par ailleurs, pour une même culture et un même usage, une étude comparative sera menée entre les différentes matières actives et celle qui sera la moins risquée sera retenue, pour autant qu'il n'y ait pas de désavantage économique ou pratique. Le risque d'apparition de résistance suite à la limitation du nombre de M.A. différentes pour un même usage, pourra peut-être relever de ce dernier désavantage. On parle d'une 20aine de molécules qui pourraient être supprimées mais ces retraits seront progressifs (interdiction au moment de la demande de renouvellement de l'agrément) et certains produits disparaîtront d'eux-mêmes, par perte de leur efficacité suite à l'apparition de résistance.

La mise en œuvre de la Directive-cadre, quant à elle, entraînera moins de perturbations au niveau belge car un certain nombre de ses mesures sont déjà d'application dans notre pays. L'impact principal concernera l'obligation de formation des utilisateurs de produits phyto. Les utilisateurs professionnels devront maintenir à jour leurs connaissances en matière de lutte phytosanitaire afin de conserver leur certificat permettant d'utiliser les produits phytopharmaceutiques à usages professionnels.

Au niveau fédéral belge, le PRPB – Plan fédéral de réduction des pesticides et biocides a le double objectif de réduire d'ici à 2010, par rapport à 2001'

-de 50% le risque pour la santé humaine et l'environnement lié aux utilisations non agricoles des produits phyto (les entreprises de P&J sont concernées);

-de 25 % le risque pour les produits utilisés en agriculture et horticulture (cf. de nombreux efforts ont déjà été réalisés par le secteur depuis les années 90).

En conséquence, une scission des agrégations entre les produits à usage professionnel et ceux pour les usages amateurs se met actuellement en place. Concrètement, seuls les professionnels auront accès aux produits phytopharmaceutiques professionnels sur présentation d'un « certificat de lutte phytosanitaire ». Les utilisateurs non professionnels n'auront plus accès qu'aux produits dont la formulation et le volume permettent de traiter de petites surfaces. L'emballage et les renseignements mentionnés sur l'étiquette seront également adaptés pour un usage par des personnes inexpérimentées.

Le certificat pour le professionnel sera différent selon qu'il appartienne à la catégorie applicateur, applicateur/gestionnaire ou vendeur/conseiller, et les formations qui y donneront accès seront adaptées.

Au niveau wallon, des mesures sont prévues, comme l'interdiction du pompage direct d'eau dans la rivière et une interdiction de contact entre l'eau de distribution et la bouillie de pulvérisation.

La FWH et la Mission wallonne des Secteurs verts organisent des formations gratuites pour familiariser les professionnels avec ces nouvelles mesures.

AFSCA

Des réunions de concertation entre l'AFSCA et des représentants du secteur ornemental belge (AVBS, Boerenbond -pour les pépinières fruitières-, CEHW, FWH, PBB) ont lieu périodiquement.

Zones tampons

L'AFSCA rappelle l'arrangement à l'amiable qui avait été conclu en 2008 avec le secteur, par lequel l'AFSCA accepte de prendre à sa charge les coûts de contrôle des zones tampons à la condition que les producteurs s'engagent à stabiliser globalement la surface totale demandée en zone tampon à savoir +/- 1050 km².

En 2009, on a constaté une légère augmentation des surfaces, en Flandre.

En 2010, la superficie des zones tampons devra donc être au moins maintenue et si possible réduite par rapport à celle de 2009, sinon l'accord sera rompu. Le secteur justifie cette modification par le fait qu'il n'est pas toujours possible de garantir la même superficie à cause des rotations obligatoires lors des replantations, surtout en pépinières fruitières.

De nouveaux nuisibles à surveiller

A partir du 1er avril 2009, un certain nombre de nouveaux nuisibles se sont ajoutés à la liste des organismes de quarantaine

Des obligations nouvelles en matière de passeport et certificat phytosanitaires en découlent pour la plupart des plantes-hôtes ou pour l'importation de bois ou d'écorces de frênes, de certains noyers et d'orme.

Il s'agit notamment :

- Agrilus planipennis* (Agrile du frêne)
- Dendrolimus sibiricus* (Chenille de Sibérie)
- Paysandisia archon* (Papillon ravageur de palmiers)
- Rhynchophorus palmarum* (Charançon du palmier)
- Stegophora ulmea* (anthracnose de l'orme)
- Chrysanthemum stem necrosis virus

Exigences à l'importation des matériaux d'emballage en bois utilisés pour le transport d'objets de tous types

Les matériaux d'emballage en bois (caisses d'emballage, cageots, tonnelets et emballages similaires, palettes, caisses-palettes ou autres plateaux de chargement, palettes à cadre amovible utilisés pour le transport d'objets de tous types) doivent satisfaire à la norme phytosanitaire internationale NIMP 15. Cette mesure, qui est appliquée dans de nombreux pays, a pour but d'empêcher la propagation d'organismes nuisibles (nématode du pin, grands capricornes asiatiques, etc.)

L'AFSCA effectue des contrôles ciblés du respect de ces dispositions dans les PIF (Postes d'Inspection Frontaliers) mais également dans les installations des importateurs. En cas de constat de non-conformités, les mesures adéquates seront imposées (destruction par incinération, traitement, refoulement...).

Nouvelles exigences relatives à l'introduction de végétaux, de produits de bois et d'emballages en bois d'espèces de conifères sensibles en provenance du Portugal en relation avec la propagation du nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) et suite à la dégradation de la situation au Portugal. On craint que le nématode se propage à l'ensemble des forêts de conifères européennes et qu'il n'y entraîne d'énormes dégâts (on prédit une mortalité pouvant toucher jusqu'à 50% des arbres sensibles dans les forêts méditerranéennes). C'est pourquoi les mesures de lutte et de contrôle concernant les plants de pépinières, le bois et écorces et les emballages en bois de conifères sensibles provenant du Portugal ont été renforcées à de multiples reprises ces derniers mois.

Malgré cela, plusieurs interceptions d'envois contaminés provenant du Portugal ont encore été signalées depuis début 2009. L'une d'elles concernait des écorces de *Pinus pinaster* à destination de la Belgique ; la plupart des autres interceptions concernaient du bois d'emballage accompagnant des marchandises diverses.

A la suite de ces interceptions, la Commission a adopté des mesures supplémentaires qui entreront en vigueur à partir du 1 janvier 2010.

L'AFSCA effectuera des contrôles ciblés renforcés afin de surveiller le respect de ces dispositions dans les pépinières et les négoce de plantes, chez les importateurs de bois et écorces. Des contrôles pourront également être menés chez les importateurs d'autres marchandises diverses provenant du Portugal (vins et spiritueux, tuiles, pierres, habillement, ...) et chez les transporteurs afin de vérifier la conformité des emballages en bois.

En cas de non-conformités, les mesures adéquates seront imposées (destruction par incinération, traitement, refoulement, ...).

Montant des contributions AFSCA revu à la baisse !

Dans le cadre du budget 2008, le Gouvernement Fédéral avait notablement augmenté les moyens de fonctionnement de l'AFSCA. □ Grâce à cela, le financement public de l'Agence est passé de 43,5% à 60,7%. □ □ Cette augmentation a entraîné un allègement progressif des charges qui pèsent sur les opérateurs, en particulier sur ceux de la production primaire végétale. Ainsi, par rapport à la contribution 2008 qui était de 198,51 €, celles prévues pour 2009, 2010 et 2011 ont considérablement diminué (cf. tableau). À partir de 2009, le système du bonus/malus rentre en vigueur : lorsque l'horticulteur/agriculteur peut prouver qu'il satisfait à l'annexe IV de l'AR autocontrôle, c'est-à-dire en répondant aux conditions reprises dans un guide sectoriel approuvé par l'AFSCA, il a alors droit au bonus. Dans le cas contraire, le malus lui est appliqué (croissant au fil des années). Un guide sectoriel reprend une série d'exigences notamment en matière d'hygiène, de traçabilité, de tenue de registres in en out, d'indications de présence de ravageurs ou maladies, etc. Vu qu'il n'en existe pas pour l'horticulture, l'intéressé doit, pour bénéficier du bonus, demander un audit auprès de l'AFSCA (lequel est facturé au tarif des rétributions, spécifiquement prévues pour les audits). Il serait donc opportun de travailler à la rédaction d'un tel guide pour le secteur ornemental' en collaboration avec nos collègues de l'AVBS et du BB.

PLANTES INVASIVES

Un projet de communication à l'attention du secteur horticole a débuté en janvier 2010, pour une durée de 4 ans.

Ce projet baptisé *Alterias* (Alter pour « Alternatives » et IAS pour « Invasive Alien Species ») est un projet de communication qui vise à sensibiliser le secteur horticole sur la thématique des plantes invasives (ou plantes exotiques envahissantes). Ce projet a pour objectif la mise en place d'actions d'information et de mesures préventives afin de limiter la dissémination de ces plantes dans les jardins, les parcs, les espaces verts et les bords des voiries (routes, cours d'eau, voies ferroviaires). Le projet s'étendra sur toute la Belgique (Région wallonne, Région Flamande et Région Bruxelles-Capitale). Il est coordonné à Gembloux par le Laboratoire d'Ecologie de l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech (anciennement dénommée Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux), en partenariat avec deux centres horticoles wallon (CTH) et flamand (PCS). Le projet est co-financé par les administrations régionale et fédérale en charge de la gestion de l'environnement en Belgique et est soutenu par les fédérations horticoles (FWH et AVBS).

Trois campagnes de sensibilisation seront lancées à destination des utilisateurs de plantes ornementales, c'est-à-dire les professionnels de l'horticulture (horticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires publics et privés des espaces verts, services publics responsables des plantations), les jardiniers amateurs et l'enseignement horticole. Les acteurs de cette filière seront activement consultés afin de proposer des solutions concrètes, dans une démarche participative et qui vise à être profitable à tous.

La plupart des outils de communication seront utilisés pour atteindre le public-cible : création d'un site Internet, rédaction de newsletters et mise en ligne de documents téléchargeables, diffusion de dépliants et de brochures, rédaction d'articles dans les journaux, les revues horticoles, les magazines de jardinage et autres périodiques, animation de séances d'information, communication avec les médias (participation à des émissions télévisées et des reportages radio), participation aux événements horticoles, production d'un DVL' etc.

Le projet est actuellement dans sa phase préparatoire. Une de nos premières actions consiste à réaliser une enquête socio-économique afin d'évaluer le degré de perception de cette thématique par notre public-cible ainsi que les besoins en information. Un questionnaire vous a été soumis par la FWH. Cette enquête est très importante pour la suite du projet. Votre participation est déterminante pour nous permettre d'identifier des solutions concrètes, basée sur votre expérience professionnelle. Le projet *Alterias* fait partie du programme LIFE + (L'Instrument Financier pour l'Environnement), co-financé par la Commission Européenne.

HORTI-DÉCOUVERTES

Après les succès des 2 premières éditions d'HORTI-DECOUVERTES, la FWH a décidé de relancer l'opération au printemps 2010. La date retenue : le dimanche 18 avril 2010.

La première édition d'HORTI-DECOUVERTES a été organisée en avril 2008. Cette journée, qui vise à faire découvrir au grand public le métier d'horticulteur ou de pépiniériste, a rencontré un grand succès puisque plus de 21000 personnes ont visité les 24 entreprises participantes. En 2009, pour la deuxième édition, il y a eu plus de 34000 visiteurs chez les 36 producteurs participants. Pour cette troisième édition, il y a 41 horticulteurs et pépiniéristes wallons inscrits.

Comme les autres années, le but premier de cette journée n'est pas de vendre, même s'il sera possible d'acheter des plantes chez certains producteurs. L'objectif poursuivi est de montrer au public qu'il existe en Wallonie des producteurs de plantes ornementales et que tout n'est pas produit en Flandre ou en Hollande.

Vous pourrez retrouver les détails des activités mises en place par les producteurs sur le site www.hortidecouvertes.be

CRÉATION DU RÉSEAU 'HORTICULTEURS & PÉPINIÉRISTES DE WALLONIE'

Dans la foulée de la 1^{ère} édition d'Horti-découvertes en 2008, une réflexion avait débuté quant à la création d'un réseau qui regrouperait les producteurs wallons de plantes horticoles ornementales. A l'image du réseau 'Horticulteurs & Pépiniéristes de France', l'idée était de créer un label qui garantisse au consommateur se rendant chez un des membres du réseau 'Horticulteurs & Pépiniéristes de Wallonie' que les plantes soient issues de l'exploitation. Le label garantirait également que le consommateur a un professionnel comme interlocuteur et qu'il pourra trouver des produits et services de qualité ainsi que des conseils.

L'objectif est de promouvoir le métier et l'image des horticulteurs & pépiniéristes producteurs tout en valorisant et mettant en évidence les spécificités de chaque entreprise.

L'idée a mûri et une charte, un règlement intérieur et des statuts ont été proposés à une vingtaine de producteurs intéressés. L'AG constitutive de l'ASBL Horticulteurs & Pépiniéristes de Wallonie a eu lieu le mardi 19 janvier 2010 et les statuts ont été déposés pour publication au Moniteur Belge.

Une Charte, en 3 points, reprendra les valeurs fondamentales du réseau et sera affichée dans chaque établissement ainsi que sur le site internet qui sera créé.

1. *Vendre des produits issus de l'exploitation* : 60% au moins des plantes vendues sont issues de la propre production de l'exploitation
2. *Être producteur détaillant* : la vente des produits au consommateur est assurée directement par l'horticulteur/pépiniériste ou par un salarié également occupé à la production.
3. *Vendre des produits de qualité* : l'horticulteur ou le pépiniériste doit garantir une production de qualité saine, loyale et marchande.

Les premières actions à mettre en place seront la création d'un logo, d'une plaque signalétique, d'un site internet et d'une brochure expliquant les objectifs du réseau. D'autres actions comme la formation, la mise à disposition de matériel de promotion,... seront mises en place ultérieurement.

Signalons que 4 membres de l'ARPH font partie des fondateurs du Réseau HPW : Jean-Paul HALLEUX, Louis-Marie FLAMANL' Victor VAN LOMMEL et Frédéric DROEVEN ; ce dernier a d'ailleurs été élu Président !

Claude VANHEMELEN – FWH asbl

A SAISIR

Belle grande serre en très bon état, à démonter

**Contactez Mme KLINKENBERG
Rue de Liège, 204 à 4041 VOTTEM
Tél. : 04 / 227 00 44**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DU MARDI 16 MARS 2010.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Lecture du P.V. de la réunion du 09 février 2010.
- 2 Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 février 2010.
- 3 Débriefing du salon JARDINEXPO 2010.
- 4 Repas communautaire du dimanche 21 mars 2010.
- 5 Formation du bureau et distribution des tâches.
- 6 Divers.

Présents : M.M.GHYSEN J.C., HALLEUX J.P., MALAISE M., MARTIN M., MARTINI A., MRAZ S., ONGENA P., PIRON A., SILVESTRE G. et THONARD J.M.

Excusés : M.M. JAMOYE C., TROQUAY H. et TROQUAY J.

Le Président souhaite la bienvenue aux 2 nouveaux membres du bureau.

- 1 Lecture est donnée du PV de la réunion du 09 février.
- 2 Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 février 2010.
 - Participation un peu meilleure qu'en 2009 (27 personnes), évidemment, le jour n'est peut-être pas bien choisi, un vendredi matin et peu d'entrepreneurs ont pu se libérer mais JARDINEXPO (4 jours) nous a contraints à ce choix.
 - Accueil des nouveaux membres 2010 (6) et remise d'un cadeau aux nouveaux membres présents.
 - Ensuite, le mot du Président au cours duquel le Président annonce qu'il préside l'AG pour la dernière fois, vu son âge et le volume des affaires à traiter, il souhaite passer le relais à un successeur.
 - A ce moment, Jean-Paul HALLEUX demande à lire un message que lui a préparé Michel MARTIN, Vice-président, ce dernier étant malheureusement empêché aujourd'hui. C'est un texte très gentil et très élogieux pour son Président sortant. Merci Michel pour cette délicate attention.
 - Voir le détail de l'AG du mot du Président et du message de Michel MARTIN dans les pages précédentes (PV. de l'AG).
 - Merci à Claire SILVESTRE et à Michèle GHYSEN pour la préparation des 'amuse-gueule' et des tables destinées au verre de l'amitié.
 - Une petite délégation a accompagné nos invités d'honneur (Isabelle TASIAUX, Claude VANHEMELLEN et Marie MERTENS) à la Taverne La Valaisanne en toute convivialité.
- 3 Débriefing du salon JARDINEXPO 2010
 - Le montage et le démontage de l'ensemble et de notre stand ainsi que le stand de l'APAQ-W ont été réalisés en toute sérénité et sans histoires; le jeudi 18/02, tout le gros oeuvre était déjà terminé.
 - Les buis ont été plantés le samedi 20/02 pour éviter toute altération.
 - Un seul petit accroc dans le montage des spots de 1500 W par confusion mais tout est rentré dans l'ordre.
- 4 Le repas communautaire aura lieu le dimanche 21 mars à midi au restaurant 'Le Pavillon Bleu', route de Tilff à BONCELLES.
G.SILVESTRE a préparé les invitations et contactera le restaurateur pour les modalités.
- 5 Formation du bureau :

Nos deux nouveaux membres, Stéphane MRAZ et Christian JAMOYE sont donc accueillis et resterons comme observateurs durant 2010.

- Vote pour la constitution du comité de direction :

Président	Jean-Paul HALLEUX à l'unanimité
1 ^{er} Vice-président	Alain MARTINI
2 ^e Vice-président	Michel MARTIN
Secrétaire	Jean-Claude GHYSEN
Secrétaire adjoint	Henri TROQUAY
Trésorier	Jean-Marc THONARD
Trésorier adjoint	Michel MALAISE

* Georges SILVESTRE est nommé Président d'honneur et Administrateur à vie.

- Distribution des tâches : Délégué à la

FWH	Jean-Paul HALLEUX	} ces 4 tâches sont obligatoirement remplies par le Président en fonction (statuts de ces associations).
APHW	Jean-Paul HALLEUX	
CFHO	Jean-Paul HALLEUX	
APAQ-W	Jean-Paul HALLEUX	
FBEP	Alain MARTINI	
CRHW	Jean-Paul HALLÉUX	
FIL	Jean-Marc THONARD et Michel MALAISE	
ICET Hort. Liège	Michel MALAISE	
Bulletin ARPH.	Georges SILVESTRE, Michel MARTIN et Jean-Paul HALLEUX	
Relations publiques	Henri TROQUAY	
Organisation des Excursions éventuelles, réunions d'info. etc	Michel MALAISE, Philippe ONGENA, Arnaud PIRON Stéphane MRAZ et Christian JAMOYE	

6 Divers.

On se pose la question, doit-on rester membre de l'UCM? Cet Organisme a démesurément augmenté sa cotisation (X 4) ce qui représente 1000€ annuellement. Pour l'ARPH, c'est absolument trop onéreux pour notre association, est-ce encore une Union des CLASSES MOYENNES ? Un courrier sera envoyé par notre Secrétaire à l'UCM.

À louer à partir de Janvier 2010

1.200 m² de serres avec chauffage, rideaux,
tablettes, etc.

Henri TROQUAY rue Jonas, 38 à 4690
GLONS Tél. : 04/286.56.74

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 20 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du PV de la réunion du 16 mars 2010.
- JARDINEXPO 2010.
- Débriefing FIL.
- Villages fleuris 2010.
- Divers.

Sont présents : J-C. GHYSEN, J-P. HALLEUX, C. JAMOYE, M. MALAISE, M. MARTIN, A. MARTINI, P. ONGENA, A PIRON, G. SYLVESTRE, J-M. THONARD.

Absents excusés : S. MRAZ H, TROQUAY, J. TROQUAY.

- Le Secrétaire donne lecture du PV de la réunion du 16 mars 2010.
- (Re) petite mise au point quant à l'organisation du montage à JardinExpo, essentiellement concernant la pose des spots.
Différentes possibilités sont à envisager pour réorganiser le principe du montage à JardinExpo pour différencier le stand de l'A.R.P.H. de l'Ecole d'Horticulture de Burenville.
- A. MARTINI représentera l'A.R.P.H. à la réunion de la FIL le 21 avril 2010. Il sera accompagné de M. MALAISE et ils signaleront que J-P.HALLEUX est le nouveau président de l'A.R.P.H.
- Villages fleuris 2010 :
Nous n'avons toujours aucune nouvelle. Il serait peut-être utile de reprendre contact en espérant que nous recevrons des nouvelles avant le mois de mai.
- Divers :
 - a) Problématique des plantes invasives :
Une campagne d'information est lancée pour les professionnels mais aussi pour les particuliers en partenariat avec les écoles d'horticulture (voir dossier) concernant l'Europe.
Une liste est dressée suivant les différentes régions.
Une séance d'information pourrait être organisée à l'IPEA de La Reid et une à l'ICET Horticole de Liège / Burenville.
Les gens doivent prendre conscience du problème. Il ne s'agit pas d'interdire systématiquement certaines espèces mais bien de les limiter.
Soyons attentifs sans tomber dans la paranoïa.
 - b) Pour autant que de besoin, notons que la firme AGORA (anciennement située à Alleur) est dorénavant installée au parc industriel des Hauts-Sarts.
 - c) Problématique des Eco-chèques :
Il est nécessaire de mettre en garde les indépendants. Il faut savoir que 5 % perdus de la masse totale entraînent une perte de plus de 20 % de la marge bénéficiaire ; ce qui est énorme ! Deux organismes délivrent actuellement les Eco-chèque : ACCORD (qui prélève 3 %) et SODEXCO (qui prélève 5 %). Ce problème ne se pose pas avec les Chèques-repas dont le précompte est prélevé à la base à charge de l'employeur.
 - d) Nécessité de trouver un sponsor pour la couverture du Bulletin. Chaque membre prospecterait à cette fin.